

Comité du programme et budget

Trente-huitième session
Genève, 19 – 23 mai 2025

LISTE DES DECISIONS

Document établi par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

document WO/PBC/38/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/38/1).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

document WO/PBC/38/2.

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/38/2),*
- ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports :*
 - JIU/REP/2024/3 (recommandation n^{os} 1, 2 et 3);*
 - JIU/REP/2024/2 (recommandations n^{os} 2, 3, 5 et 6);*
 - JIU/REP/2023/9 (recommandations n^{os} 2 et 5);*
 - JIU/REP/2023/8 (recommandations n^{os} 2 et 7);*

- JIU/REP/2023/6 (recommandations n^{os} 2 et 4);
 - JIU/REP/2023/4 (recommandations n^{os} 2, 3, 9 et 10);
 - JIU/REP/2023/3 (recommandation n^{os} 3, 4 et 5);
 - JIU/REP/2020/7 (recommandation n^o 6), énoncées dans le présent rapport, et
- iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2024

document WO/PBC/38/3 Rev.

i) Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024 (document WO/PBC/38/3 Rev.), et tenant compte de son caractère d'autoévaluation par le Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les programmes dans la réalisation des résultats escomptés en 2024.

ii) Le Comité du programme et budget (PBC) a prié le Secrétariat de l'OMPI d'inclure de brèves notes explicatives sur les virements entre secteurs en vertu de l'article 3.4 du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution, dans le Rapport sur la performance de l'OMPI à la suite d'un tel virement.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSÉ POUR 2026-2027

document WO/PBC/38/4 (Programme de travail et budget proposé pour 2026-2027).

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé un premier examen détaillé par secteur du projet de programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2026-2027, y compris ses annexes et appendices (document WO/PBC/38/4) :

- i) a accueilli favorablement le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2026-2027;
- ii) a accepté les modifications proposées par les États membres conformément au document ci-joint établi en mode "changements apparents" :
 - i. adjonction d'informations supplémentaires sur le système de Lisbonne à l'annexe V;
 - ii. déplacement de trois indicateurs d'exécution des annexes relatives au PCT, à Madrid et à La Haye vers les grilles de résultats du Secteur des brevets et de la technologie et du Secteur des marques et des dessins et modèles;
 - iii. adjonction d'une phrase concernant l'évaluation dans les stratégies de mise en œuvre du Secteur du Directeur général;
- iii) a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2026-2027 sur la base du point ii);
- iv) soulignant l'importance de la maîtrise des coûts, a prié le Secrétariat de revoir les hypothèses de planification concernant l'objectif de coût unitaire du système de

La Haye et d'en rendre compte au PBC dans le cadre du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025;

- v) *a pris note des questions en suspens appelant un complément d'examen à la trente-neuvième session du PBC, notamment :*
- i. *le financement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions de l'IGC en 2026-2027 au titre du budget ordinaire, en cas de déficit du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI;*
 - ii. *la prise en considération du multilinguisme dans les stratégies de mise en œuvre du Secteur des marques et des dessins et modèles.*

document WO/PBC/38/INF/1 (Stratégie de l'OMPI en matière de propriété).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

document WO/PBC/38/5.

Le Comité du programme et budget (PBC) a examiné la mise à jour de l'annexe I du document WO/PBC/35/7 qui tient compte des avis des États membres exprimés dans l'annexe I du document WO/PBC/35/7 et lors de la trente-septième session du PBC et des principes directeurs figurant dans le document A/55/INF/11.

Le comité a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de mandat sur la base des pratiques, principes, normes et lignes directrices établis par l'ONU et l'OMPI en matière d'évaluation, tout en tenant dûment compte des vues précédemment exprimées par les États membres, et de le présenter pour examen à la quarantième session du comité.

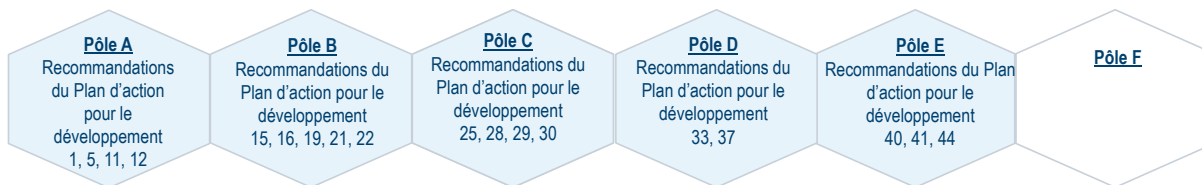
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre, à sa quarantième session, l'examen de la méthode de répartition des recettes et du budget par union, notamment en ce qui concerne les propositions pertinentes soumises par les États membres lors des précédentes sessions.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA SESSION

[L'annexe suit]

Recommandations du Plan d'action pour le développement



Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI Tolérance au risque moyenne	Diminution du nombre de dépôts de demandes selon le PCT, en termes absolus ou par rapport aux demandes déposées en vertu de la Convention de Paris.	Amélioration continue des services fournis dans la phase internationale selon le PCT et promotion du Système auprès des utilisateurs actuels et potentiels.	Moyenne – conformément au niveau de risque accepté
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI Tolérance au risque faible	Baisse de la qualité des résultats des travaux du PCT au niveau international.	Encouragement continu de l'assurance des processus et de la qualité. Améliorations dans les offices nationaux, en particulier ceux qui agissent en tant qu'autorités internationales du PCT, et renforcement continu des procédures de contrôle de la qualité au Bureau international.	Faible – conformément au niveau de risque accepté

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<i>Pilier stratégique n° 2 : Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>			
2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle	Progrès dans la mise en œuvre des travaux convenus conformément à l'ordre du jour du comité	Le SCP a mis en œuvre l'intégralité de son programme de travail conformément à l'ordre du jour arrêté pour sa trente-sixième session.	Mise en œuvre des activités convenues selon l'ordre du jour du SCP
<i>Pilier stratégique n° 3 : Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>			
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Taux de dépôt	2024 : 273 900 demandes internationales	2026 : 279 100 2027 : 281 000
	Degré de satisfaction des offices concernant les activités mondiales de coopération et d'assistance de l'OMPI mises en œuvre par le Bureau international	Activités de coopération : 98% (enquête menée en 2022-2023) Activités liées à l'examen des demandes de brevet : 98% (enquête menée en 2022-2023)	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits. ≥ 95% satisfaits ou très satisfaits
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'égard des services du Bureau international	87% (enquête menée en 2022-2023)	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
	Délai de réponse du client	% de réponses données aux clients dans le cadre des objectifs de l'accord de niveau de service (SLA) (à déterminer)	≥ 85% de conformité avec les objectifs de l'accord de niveau de service
	Coût unitaire	Demande selon le PCT : 565 francs suisses	Demande selon le PCT : 563 francs suisses
	Indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme	99,2%	À déterminer

3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	Degré de satisfaction des utilisateurs du système mondial de la propriété intellectuelle de l'OMPI à l'égard des services du Bureau international	Système de Madrid : 80% (enquête menée en 2022-2023)	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits
		Système de La Haye : 82% (enquête menée en 2022-2023)	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits
	Délai de réponse au client	Madrid : pourcentage de réponses données aux clients dans le cadre des objectifs de l'accord de niveau de service (à déterminer) La Haye : pourcentage de réponses données aux clients dans le cadre des objectifs de l'accord de niveau de service (à déterminer)	≥ 85% de conformité avec les objectifs de l'accord de niveau de service
	Coût unitaire	Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 619 francs suisses Système de La Haye : nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 457 francs suisses	Système de Madrid – nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 603 francs suisses Système de La Haye : nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement : 455 francs suisses
	Délai moyen de traitement des demandes	Système de Madrid : 33 jours Système de La Haye : 31 jours	À déterminer À déterminer
<i>Pilier stratégique n° 4 : Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable</i>			
4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement	Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes	1	6 projets en 2026-2027
4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et de politique générale fournis.	98%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.
4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités sur les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques et les questions connexes	98%	≥ 90% satisfaits ou très satisfaits.

D'autres travaux porteront sur l'utilisation efficace des ressources d'enquête grâce à des procédures d'admission et d'enquête rationalisées qui incluent une collaboration avec le système de justice interne tout en protégeant les droits des plaignants dans le cadre de l'enquête et en accélérant le traitement des dossiers déposés.

Enfin, les initiatives de supervision interne sélectionneront des évaluations stratégiques et thématiques fondées sur des données qui contribuent à l'apprentissage organisationnel et à l'utilité pour compléter les fonctions d'audit (résultat escompté 5.3). [En outre, la DSI continuera à suivre la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et à renforcer la fonction d'évaluation, conformément à la Charte de la supervision interne.](#)

Risques

Résultat escompté	Risque	Stratégie d'intervention	Risque résiduel visé
<i>Pilier stratégique n° 1</i>	<i>S'adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout</i>		
1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout. Tolérance au risque moyenne	L'inefficacité de la communication et de l'engagement auprès du public externe et interne peut porter gravement atteinte à la crédibilité et à l'image de marque de l'OMPI.	Interaction proactive avec les parties prenantes, en suivant une approche stratégique axée sur le public et en utilisant l'ensemble des outils de communication, la sensibilisation des médias et la disponibilité à répondre aux demandes de renseignements afin d'expliquer comment la propriété intellectuelle peut enrichir la vie et améliorer les moyens de subsistance de chacun, où qu'il se trouve. Le renforcement des communications internes contribuera à la collaboration efficace du personnel.	Moyenne – conformément au niveau de risque accepté
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>		
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante. Tolérance au risque faible	Les systèmes de gouvernance et de supervision de l'Organisation se révèlent inefficaces ou sont perçus comme n'étant pas totalement objectifs et indépendants, ce qui affecte l'impartialité et la crédibilité du travail et entraîne une baisse des résultats et de la confiance.	Renforcer les fonctions d'éthique, de médiation et de contrôle en respectant leurs mandats, normes et cadres pertinents. Garantir la responsabilité grâce à des mécanismes efficaces de signalement, d'enquête et de traitement des comportements contraires à l'éthique et/ou des fautes professionnelles. Continuer à travailler en étroite collaboration avec les organes de contrôle externe et répondre rapidement à leurs recommandations. Mettre en œuvre des mesures préventives en élaborant et en dispensant des formations dans toute l'Organisation.	Faible – conformément au niveau de risque accepté
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante. Tolérance au risque moyenne	L'ambitieux programme de travail de l'OMPI comporte un important élément de changement, et l'institutionnalisation de l'évolution vers une culture plus souple et les compétences requises risque de prendre plus de temps que prévu.	Une plus grande attention portée au développement des talents en interne grâce à un cadre d'apprentissage et de développement guidé par les priorités de l'organisation, qui à leur tour éclairerait l'approvisionnement. Continuer à faire évoluer la culture afin de favoriser l'engagement et d'améliorer les performances de l'Organisation	Moyenne – conformément au niveau de risque accepté

ANNEXE V : Évolution à moyen terme de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid, ~~et~~ de La Haye et de Lisbonne

[Adjonction d'informations sur le système de Lisbonne.](#)

PCT

1. Le montant des recettes au titre du PCT est influencé par différents facteurs, dont la demande en faveur des services du PCT et la stratégie des déposants. La demande en faveur des services du PCT est quant à elle influencée par un certain nombre de facteurs internes ou externes au système des brevets. Les facteurs externes comprennent la situation de l'économie au niveau mondial et celle dans les pays où la demande est la plus forte et s'accroît le plus rapidement, le montant des investissements dans la recherche-développement, la confiance dans la technologie et les fluctuations des taux de change. D'autres facteurs comprennent le montant des taxes du PCT, l'attractivité et la valeur des services du PCT par rapport aux autres systèmes de dépôt, la confiance globale dans l'efficacité du système des brevets et les stratégies en matière de brevets appliquées par les entreprises.

2. Comment la stratégie des déposants influe sur les recettes au titre du PCT :

- i) **Taxe par feuille** : le Bureau international reçoit 15 francs suisses par feuille à compter de la trente et unième figurant dans la demande.
- ii) **Examen préliminaire international** : les déposants qui demandent l'examen préliminaire international prévu au chapitre II du PCT doivent payer une taxe additionnelle (dénommée "taxe de traitement").
- iii) **Dépôt électronique** : les déposants qui ont recours au dépôt électronique (en lieu et place du dépôt sur papier) bénéficient de réductions.
- iv) **Bureau international agissant en tant qu'office récepteur** : les déposants qui choisissent de déposer leur demande auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur doivent payer une taxe spéciale ("taxe de transmission").

3. Les paragraphes ci-après détaillent les prévisions actuelles concernant le niveau de la demande, le nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II, la proportion des dépôts électroniques et l'activité du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur¹⁸.

Prévisions relatives aux dépôts selon le PCT (demande)

4. Le nombre des dépôts selon le PCT a légèrement augmenté ces dernières années. La figure 1 montre le nombre prévu des demandes selon le PCT pour les années 2025 à 2027 (sur la base des données disponibles à la fin de décembre 2024).

¹⁸ Toutes les statistiques reposent sur la date de dépôt des demandes selon le PCT ou les demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II.